

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 25207Kipstadiu avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 20/06/2025
Objet : convention de mise à disposition de matériel sportif au profit de la ville de Tourcoing

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Domaine et patrimoine - Locations
Date de télétransmission : 20/06/2025 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCAJI_2025_207-convention de mise _ disposition de mat_riel sportif au profit de la ville.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

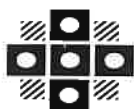
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250620-25207Kipstadiu-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/06/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2025_207

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL SPORTIF AU PROFIT DE LA VILLE DE TOURCOING

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de l'inauguration du complexe sportif Léo Lagrange, le mercredi 11 juin 2025, et afin de contribuer à l'organisation d'animations sportives à l'occasion de cet événement, la ville de Tourcoing a sollicité la mise à disposition de matériel, auprès du complexe sportif Kipstaduim ;

Considérant que cette demande a été acceptée par Kipstaduim ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, avec le complexe sportif Kipstaduim dont le siège est situé 70, rue de l'Union à Tourcoing (59200), d'un panneau de basket mobile.

Cette mise à disposition est accordée pour les journées du mercredi 11 juin et du jeudi 12 juin 2025 inclus.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourcs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecourcs.fr. »

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

20 JUIN 2025

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Accusé Réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :